



**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025**

L'ordre du jour est composé de 10 points. Le conseil communautaire de Limoges Métropole, réuni en séance publique le 17 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, a délibéré sur les points suivants :

1. Ordre du jour
M. le Maire expose l'ordre du jour de la séance. Le conseil communautaire de Limoges Métropole, réuni en séance publique le 17 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, a délibéré sur les points suivants :

2. Réalisation des concessions concernant la desserte en eau potable des communes de Nieuil, Saint-Jouvent et Thouron
M. le Maire expose le projet de réalisation des concessions concernant la desserte en eau potable des communes de Nieuil, Saint-Jouvent et Thouron. Le conseil communautaire de Limoges Métropole, réuni en séance publique le 17 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, a délibéré sur les points suivants :

3. Réalisation des concessions concernant la desserte en eau potable des communes de Nieuil, Saint-Jouvent et Thouron
M. le Maire expose le projet de réalisation des concessions concernant la desserte en eau potable des communes de Nieuil, Saint-Jouvent et Thouron. Le conseil communautaire de Limoges Métropole, réuni en séance publique le 17 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, a délibéré sur les points suivants :

L'ORDRE DU JOUR EST

Réalisation des concessions concernant la desserte en eau potable des communes de Nieuil, Saint-Jouvent et Thouron

NP 2025

DÉLIBÉRATION

Résiliation des concessions concernant la desserte en eau potable des communes de Nieuil, Saint-Jouvent et Thouron

1 DOCUMENT - Publié le 19 Décembre 2025

Délibération du 17 décembre 2025



20_1.pdf
(.pdf, 219,4 Ko)



TÉLÉCHARGER